



FRANCE ÉTALONS
12, rue du Moulin - 08250 Termes
+33(0)6.13.78.96.61
info@france-etalons.com

CONTRAT DE SAILLIE DE PEPITO LANDAIS - 2018

L'ACHETEUR :

Nom :

Adresse :

.....

Tél : Port : Mail :

L'acheteur achète à France Etalons une saillie de l'étalon PEPITO LANDAIS aux conditions suivantes :

1) La saillie est réservée pour la jument : N° SIRE :

Date estimée d'entrée de la jument au centre d'insémination :

2) réservation dans un centre d'insémination pour de la semence congelée :

385.00€ TTC (350.00€ HT + TVA à 10% 35.00€)

Par chèque joint au présent contrat, immédiatement encaissable, à l'ordre de France Etalons et correspondant à l'acompte et aux frais techniques de conditionnement et d'acheminement de la semence congelée vers le centre de mise en place choisi.

La jument sera inséminée dans **le centre agréé** de :

Adresse :

Tél: Port : Mail :

3) Solde à régler à la naissance du poulain vivant

605.00€ TTC (550.00€ HT + TVA à 10% 55.00€) par chèque à l'ordre de France Etalons à régler à la naissance d'un poulain vivant.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

A) L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.

B) Les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur et il passera une convention distincte d'hébergement de sa jument.

C) Le prix de la saillie en **IA congelée** comprend l'utilisation et l'envoi de **16 paillettes** de semence congelée. L'envoi des paillettes se fait à la demande du centre d'insémination auprès de France Etalons (06.13.78.96.61) avant midi pour le lendemain.

D) La semence congelée sera envoyée, seulement, après réception du présent contrat et du règlement des frais techniques.

E) Le vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de semence par une entreprise de transport.

F) La carte de saillie sera transférée au centre d'insémination, cité ci-dessus, après réception du contrat de saillie et du règlement des frais techniques. Les documents de déclaration de naissance seront envoyés au propriétaire après réception et encaissement du solde.

CONDITIONS PARTICULIERES

.....

Fait en double exemplaire le, à

Le vendeur :

L'acheteur (*Porter la mention "lu et approuvé"*) :

FRANCE ÉTALONS